

2022-0975
2022-03-04

Container Label

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

**BANVEL® VM HERBICIDE
SOLUTION**

COMMERCIAL

Banvel VM herbicide controls deciduous and coniferous brush species and broadleaf weeds in pasture and rangeland, and non-cropland areas, such as roadsides, hydro, pipeline and railway rights-of-way, airports, military bases, wasteland and similar non-cropland areas, as well as broadleaf weeds in established turf

ACTIVE INGREDIENT: Dicamba, present as the diglycolamine salt 480 g a.e./L

REGISTRATION NO. 29249

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

POISON



WARNING - EYE IRRITANT

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT
1-800-454-2673**

NET CONTENTS: 1 L to 1000 L

**READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building A, 2nd Floor
Mississauga,
1-877-371-2273

Ontario

L4W

0B6

BANVEL is a registered trade-mark of BASF Corporation, used with permission by BASF Canada Inc.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Harmful if swallowed or absorbed through the skin.

Avoid contact with skin, eyes, and clothing.

Thaw if frozen. Shake before use.

Applicators must wear a long-sleeved shirt, long pants and chemical-resistant gloves. For applications to non-crop areas and turf, applicators must also wear coveralls.

Aerial applicators must wear long pants and long-sleeved shirt. Aerial mixer/loaders must wear long pants and a long-sleeved shirt and chemical resistant gloves. Must use closed cab aircraft. Mixer/loader and applicator must be different individuals. No human flaggers are permitted.

For pastures and rangeland, DO NOT enter treated fields until 12 hours after application. For non-crop areas, DO NOT enter treated areas without protective clothing until sprays have dried.

For high volume handwand applications, applicators must limit volume of solution used per day to 400 L (broadleaf control spot treatment only).

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

FIRST AID INSTRUCTIONS

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Dicamba may cause severe irritation to the eyes and irritation to the skin and mucous membranes. Symptoms of overexposure to dicamba may include dizziness, muscle weakness, loss of appetite, weight loss, vomiting, decreased heart rate, shortness of breath, excitement, tenseness, depression, incontinence, cyanosis, muscle spasms, exhaustion and loss of voice. Treat symptomatically.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and it is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

Returnable-Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

1000 L – Bulk Container Refilling

The container is to be refilled only with Banvel VM Herbicide.

1. Reseal and return to an authorized BASF bulk site.
2. Prior to refilling, inspect thoroughly for damage such as cracks, punctures, bulges, dents, abrasions and damaged or worn threads on closure devices.
3. Check for leaks after refilling and before transportation.
4. Do not refill or transport damaged or leaking containers.
5. For disposal, this container may be returned to the point of purchase (dealer/distributor). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.
6. If the container is not being refilled, refer to Section on “Disposal”.

2022-0975
2022-03-04

STORAGE

1. Store Banvel VM Herbicide in its original container only, away from other pesticides, fertilizer, food, or feed.
2. Keep the container closed to prevent spills and contamination.
3. Keep packages dry at all times.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2022-0975
2022-03-04

Booklet

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

BANVEL® VM HERBICIDE

SOLUTION

COMMERCIAL

Banvel VM herbicide controls deciduous and coniferous brush species and broadleaf weeds in pasture and rangeland, and non-cropland areas, such as roadsides, hydro, pipeline and railway rights-of-way, airports, military bases, wasteland and similar non-cropland areas, as well as broadleaf weeds in established turf

ACTIVE INGREDIENT: Dicamba, present as the diglycolamine salt 480 g a.e./L

REGISTRATION NO. 29249

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

POISON



WARNING - EYE IRRITANT

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT
1-800-454-2673**

NET CONTENTS: 1 L to 1000 L

**READ THE LABEL AND BROCHURE BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building A, 2nd Floor
Mississauga,

Ontario

L4W

1-877-371-2273

BANVEL is a registered trade-mark of BASF Corporation, used with permission by BASF Canada Inc.

ABOUT BANVEL VM HERBICIDE

Banvel VM Herbicide controls deciduous and coniferous brush species and broadleaf weeds in pastures and rangeland grasses, and crop-free land, as well as broadleaf weeds in established turf.

GENERAL PRECAUTIONS

1. Banvel VM Herbicide should not be applied on or near desirable trees or plants.
2. Apply Banvel VM Herbicide when air temperature is between 10 and 25°C. Do not apply when there is a risk of severe fall in night temperature after use.
3. Do not contaminate domestic or irrigation water. Thoroughly clean application equipment.
4. Do not treat areas where movement of the chemical into the soil or surface washing may bring Banvel VM Herbicide into contact with roots of desirable plants.
5. Unless otherwise specified, do not use additives such as oil, wetting agents, emulsifiers, detergents, spreaders, sticking agents, or dispersing agents with Banvel VM Herbicide on crops.
6. For information on feeding and grazing, refer to Grazing Restrictions found herein.
7. If Banvel VM Herbicide is tank-mixed with another product, such as 2,4-D, consult that product's label for additional safety precautions, restrictions, application rates, timings and additional weeds controlled.
8. Ensure that spray equipment used to apply Banvel VM Herbicide is properly cleaned before re-using to apply any other chemicals. See section on suggested procedure for cleaning spray equipment.

SPRAY DRIFT PRECAUTIONS

Banvel VM Herbicide may cause injury to desirable trees and plants, particularly soybeans, flowers, fruit trees, grapes, ornamentals, peas, potatoes, tomatoes, tobacco, and other broadleaf plants especially in their developmental and growing stage. Follow these precautions when spraying in the vicinity of sensitive crops:

1. Treat when wind is 3 to 15 km/hr. Do not apply during periods of dead calm or when weather conditions may cause drift from target areas to adjacent sensitive crops. Leave an adequate buffer zone between treatment areas and sensitive plants.
2. Use coarse sprays since they are less likely to drift than fine sprays. Select nozzles which minimize amounts of the fine spray particles. Keep the spray pressure below 150 kPa and the spray volume above 220 L/ha unless otherwise required by the nozzle manufacturer.
3. Do not spray when the temperature is expected to exceed 25°C.
4. Avoid spraying under conditions of high humidity or fog.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

DIRECTIONS FOR USE

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuarine or marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation/drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Surface Runoff

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, consider the characteristics and conditions of the site before treatment. Site characteristics and conditions that may lead to runoff include, but are not limited to, heavy rainfall, moderate to steep slope, bare soil, poorly draining soil (e.g. soils that are compacted, fine textured or low in organic matter such as clay).

Potential contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including an untreated vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Avoid applying this product when heavy rain is forecast.

Leaching

The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g. sand, loamy sand and sandy loam soils) and/or the depth to the water table is shallow.

Field Sprayer Application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification (according to the appropriate buffer zone table).

For application to turf by tractor-pulled field sprayers (e.g. golf courses and sod farms), DO NOT apply with spray droplets smaller than the ASAE medium classification (according to the appropriate buffer zone table). Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Aerial Application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 15 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length MUST NOT exceed 65% of the wingspan or rotor span.

For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies to minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment

(e.g. coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

Buffer Zones

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer, spot treatment and inter-row hooded sprayer.

For application to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies to minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g. coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, rangelands, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

Buffer Zones for Uses in Non-Cropland and Turf Using ASAE Coarse Applications

Method of Application	Crop		Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:				Terrestrial Habitat
			Freshwater Habitat of Depths:		Estuarine/Marine Habitats of Depths:		
			< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Field sprayer*	Pasture and rangeland, non-cropland **		1	1	0	0	10
Aerial	Non-cropland **	Fixed wing	45	30	0	0	800
		Rotary wing	30	20	0	0	525

* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift-reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.

** Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way, including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

Buffer Zones for Uses in Turf (for liquid commercial class products that may be applied by tractor-pulled field sprayers, e.g., to golf courses or sod farms)

Method of Application	Crop	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
		Aquatic Habitats of Depths:		Terrestrial Habitat
		< 1 m	> 1 m	
Field sprayer*	Turf (up to 135 g a.i./ha)	0	0	3

* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift-reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.

PASTURES, RANGELAND AND NON-CROP AREAS

HERBACEOUS BROADLEAF WEED CONTROL

Apply Banvel VM Herbicide or Banvel VM Herbicide tank-mixes in 110-220 L of water/ha when weeds are actively growing. Thorough coverage of foliage is necessary to control weeds. Do not apply Banvel VM Herbicide or Banvel VM Herbicide tank-mixes if pasture is underseeded to legumes.

DO NOT apply by air.

Herbaceous Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate	Tank Mix
absinthe * chamomile, <i>scentless</i> * povertyweed * sow-thistle, <i>perennial</i> * spurge, <i>leafy</i> * thistle, <i>Canada</i> *	Banvel VM Herbicide alone at 1.25 L/ha	none
bindweed, <i>field</i> daisy, <i>English</i> dock, <i>curled</i> * goldenrod ragweed, <i>common</i> ** ragweed, <i>giant</i> ** ragwort, <i>tansy</i> sow-thistle, <i>perennial</i> thistle, <i>Canada</i>	Banvel VM Herbicide alone at 2.1 L/ha	none
beard, <i>goat's</i> cherry, <i>ground</i> knapweed, <i>diffuse</i> sage, <i>pasture</i> sorrel, <i>sheep</i> spurge, <i>thyme-leafed</i>	Banvel VM Herbicide alone at 4.6 L/ha	none

Herbaceous Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate	Tank Mix
weed, <i>poverty</i>		
Poison ivy	Banvel VM Herbicide at 1.65 L/ha +	2.2 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L formulation) in 560 L of water/ha
wild carrot <i>plus</i> additional weeds found on the 2,4-D amine label	Banvel VM Herbicide at 2.1 L/ha +	2.2 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L formulation)
<u>All of the above plus</u> additional weeds found on the 2,4-D amine label	Banvel VM Herbicide at 2.1 L/ha +	1.83 L of 2,4-D L.V. ester (600 g/L formulation)

- * top growth control only
- ** Use Banvel VM Herbicide at 2.3 L/ha

BRUSH WEED CONTROL

Banvel VM Herbicide is effective in controlling many deciduous and coniferous brush species. Apply Banvel VM Herbicide tank-mixes in spring or early summer to deciduous and coniferous species (leaves should be fully expanded) either as a leaf stem treatment or as a broadcast ground application. Stop applications at least 3 weeks prior to change of leaf colour in the fall.

Brush and trees over 2 meters tall should be cut and regrowth treated when it develops.

Do not apply Banvel VM Herbicide tank-mixes if pasture or rangeland is underseeded to legumes.

Stem Foliage Treatment Use Instructions

Apply to all foliage and stems to the point of runoff. The volume of spray mix applied per hectare will vary according to the height and density of the woody species present. Control of balsam poplar, as well as other species, may be improved using a tankmix with 2,4-D L.V. ester herbicide, especially under periods of hot, dry weather.

Brush Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate	Tank Mix
alder aspen poplar cherry western snowberry (buckbrush) wolf willow (silverwillow) wild rose	Banvel VM Herbicide at 2.1 L /1000 L of water +	4.0 L of 2,4-D amine (500 g/L formulation) OR 3.3 L of 2,4-D L.V. (600 g/L formulation)
balsam fir balsam poplar basswood birch black cottonwood bur oak elm hickory	Banvel VM Herbicide at 4.0 L /1000 L of water +	8.0 L of 2,4-D amine (500 g/L formulation) OR 6.6 L of 2,4-D L.V. (600 g/L formulation)

Brush Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate	Tank Mix
pine red oak spruce tamarack vine maple white cedar		
sugar maple white ash	Banvel VM Herbicide at 5.2 L /1000 L of water +	7.1 L of 2,4-D/2,4-DP L.V. ester (350 g/L 2,4-D; 350 g/L 2,4-DP formulation)

Broadcast Ground Treatment Use Instructions

Apply Banvel VM Herbicide tank-mixes in sufficient dilution to wet all foliage. Normally, 220-230 litres of water/ha is recommended for brush stands.

Brush Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate	Tank Mix
aspen poplar * white (paper) birch willow	Banvel VM Herbicide at 4.2 L/ha + OR Banvel VM Herbicide at 5.2 L/ha +	8.0 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L formulation) OR 6.6 L of 2,4-D L.V. (600 g/L formulation) 7.2 L/ha of 2,4-D (350 g/L formulation) OR 7.2 L of 2,4-DP L.V. ester (350 g/L formulation)
prickly rose	Banvel VM Herbicide at 3.65 L/ha +	4.4 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L formulation) OR 3.75 L/ha of 2,4-D L.V. ester (600 g/L formulation)
western snowberry	Banvel VM Herbicide at 3.65 L/ha +	3.75 L/ha of 2,4-D L.V. ester (600 g/L formulation)

* For control of small aspen poplar weeds, a reduced rate of Banvel VM Herbicide at 3.25 L/ha may be tank-mixed with 4.4 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L formulation) **OR** 3.75 L/ha of 2,4-D L.V. ester (600 g/L formulation).

Aerial Application Use Instructions (non-crop areas only)

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label. Must use closed cab aircraft.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on

this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the National Aerial Pesticide Application Manual, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Do not apply to any body of water. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified buffer zones should be observed.

Coarse sprays are less likely to drift, therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelterbelt) or aquatic habitat.

No human flaggers are permitted.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted. Must use closed cab aircraft.

Mixer/loader and applicator must be different individuals.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

Aerial applicators must wear long pants and a long-sleeved shirt. Aerial mixers/loaders must wear long pants and a long-sleeved shirt and chemical-resistant gloves and goggles or face shield during mixing/loading, clean-up and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-877-371-BASF (2273) or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

1. Banvel VM Herbicide tankmixes may be applied aerially in not less than 85 litres of water per hectare.
2. Treat when wind is 3 to 15 km/hr. Do not apply during periods of dead calm or when weather conditions may cause drift from target areas to adjacent sensitive crops.

3. Do not use nozzle pressure above 300 kPa.
4. Do not spray when wind is blowing towards nearby desirable trees or plants.

Brush Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate	Tank Mix
aspen poplar white (paper) birch	Banvel VM Herbicide at 4.2 L /ha +	8.0 L of 2,4-D amine (500 g/L formulation) OR 6.6 L of 2,4-D L.V. ester (600 g/L formulation)

ROADSIDE VEGETATION CONTROL

Banvel VM Herbicide may be applied in tank-mix with glyphosate for annual vegetation control on 1-2 meter wide roadside shoulders. Only use glyphosate products registered for non-cropland uses. Banvel VM Herbicide tank-mixes with glyphosate and 2,4-D amine herbicide offer a broader spectrum of total control of roadside vegetation.

Refer to the label of the tank mix partner for further precautions, additional weeds controlled, restrictions and use instructions.

Rates

Apply a tankmix of Banvel VM Herbicide at a rate of 1.25 - 2.5 L/ha with glyphosate (amine)¹ at a rate of 0.75 to 1.0 L/ha. For broad spectrum weed control, tank-mix Banvel VM Herbicide at a rate of 0.30 L/ha with 1.2 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L formulation) and 0.75 -1.0 L/ha of glyphosate (amine).

¹ Only use glyphosate products registered for roadside use. Adjust product application rate based on active ingredient concentration. Refer to the glyphosate product label for specific weed control and for additional precautions and application instructions.

ESTABLISHED TURF

Banvel VM Herbicide is effective in providing broadleaf weed control in established turf. Tankmixing Banvel VM Herbicide with 2.2 L/ha of 2,4-D amine (500 g/L) or 2 L/ha of 2,4-D L.V. ester (600 g/L) herbicide will provide additional broadleaf weed control, including the control of dandelion and plantain. Refer to the label of the tank mix partner for further precautions, additional weeds controlled, restrictions and use instructions.

When tank-mixes are permitted, read and observe all label directions, including rates and restrictions for each product used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

Apply Banvel VM Herbicide or Banvel VM Herbicide tank-mixes in at least 110 litres of water per hectare as a foliar spray when weeds are actively growing. Best results will be obtained if application is made in early spring or in the fall two weeks prior to first frost.

Weeds Controlled	Banvel VM Herbicide Rate
clover erect knotweed mouse-eared chickweed sheep sorrel	0.28 L/ha

Restrictions and Limitations

- This product does not prevent weeds. Apply only when weeds are present. This product works best when applied to the leaves of actively growing weeds.
- DO NOT apply more than two broadcast applications per season. This does not include spot treatments.
- If weed populations do not warrant a broadcast application (e.g. entire lawn), consider spot treatments that target only weedy areas.
- Avoid application of this product when winds are gusty.
- TOXIC to broadleaf terrestrial plants. This product may harm other broadleaf plants in the vicinity of the treatment area. If applying this product using a handheld sprayer, DO NOT directly spray or allow the spray to drift onto ornamentals or gardens.
- DO NOT apply to the exposed roots of trees and ornamentals.
- Do not apply Banvel VM Herbicide or Banvel VM Herbicide tank-mixes closer than the drip line of trees and shrubs.
- To prevent runoff, DO NOT apply to driveways, sidewalks or any other hard surface.
- Do not apply to bent grass lawns.
- Do not rake, mow or water lawn within 24 hours after application.
- DO NOT apply by air.

GRAZING RESTRICTIONS

DO NOT permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.

DO NOT harvest forage or cut hay within 30 days after application.

Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Banvel VM Herbicide is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Banvel VM Herbicide and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Banvel VM Herbicide or other Group 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance management and/or integrated weed management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact BASF at 1-877-371-2273.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Harmful if swallowed or absorbed through the skin.

Avoid contact with skin, eyes, and clothing.

Thaw if frozen. Shake before use.

2022-0975
2022-03-04

Applicators must wear a long-sleeved shirt, long pants and chemical-resistant gloves. For applications to non-crop areas and turf, applicators must also wear coveralls.

Aerial applicators must wear long pants and long-sleeved shirt. Aerial mixer/loaders must wear long pants and a long-sleeved shirt and chemical resistant gloves. Must use closed cab aircraft. Mixer/loader and applicator must be different individuals. No human flaggers are permitted.

For pastures and rangeland, DO NOT enter treated fields until 12 hours after application. For non-crop areas, DO NOT enter treated areas without protective clothing until sprays have dried.

For high volume handwand applications, applicators must limit volume of solution used per day to 400 L (broadleaf control spot treatment only).

FIRST AID INSTRUCTIONS

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Dicamba may cause severe irritation to the eyes and irritation to the skin and mucous membranes. Symptoms of overexposure to dicamba may include dizziness, muscle weakness, loss of appetite, weight loss, vomiting, decreased heart rate, shortness of breath, excitement, tenseness, depression, incontinence, cyanosis, muscle spasms, exhaustion and loss of voice. Treat symptomatically.

DISPOSAL

For Recyclable Containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and it is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

Returnable-Refillable Containers

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

1000 L – Bulk Container Refilling

The container is to be refilled only with Banvel VM Herbicide.

1. Reseal and return to an authorized BASF bulk site.
2. Prior to refilling, inspect thoroughly for damage such as cracks, punctures, bulges, dents, abrasions and damaged or worn threads on closure devices.
3. Check for leaks after refilling and before transportation.
4. Do not refill or transport damaged or leaking containers.
5. For disposal, this container may be returned to the point of purchase (dealer/distributor). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.
6. If the container is not being refilled, refer to Section on “Disposal”.

Cleaning Spray Equipment

Banvel VM Herbicide alone or with 2,4-D

If you have used Banvel VM Herbicide alone or Banvel VM Herbicide in a tank-mix with 2,4-D, to clean the spray equipment follow these steps:

1. Thoroughly hose down the inside and outside of equipment surfaces while filling the spray tank half-full with water. Flush by operating the sprayer until the system is purged of the rinse water.
2. Fill the tank with water, adding 1 L of household ammonia for every 100 L of water. Operate the spray pump to circulate the ammonia solution through the sprayer solution for 15-20 minutes and discharge a small amount of the ammonia solution through the spray boom and nozzles.
3. Flush the solution out of the spray tank through the boom.
4. Remove the nozzles and screens and flush the system with two tanks full of water.

Banvel VM Herbicide with other Herbicides

To clean spray equipment used to apply Banvel VM Herbicide as a tank-mix with wettable powders (WP), emulsifiable concentrates (EC) or other types of water-dispersible formulations, follow these steps: (Note that if you use Banvel VM Herbicide tank-mixes with water-dispersible formulation, you must add detergent to the rinse water.)

1. Thoroughly hose down the inside and outside of equipment surfaces while filling the spray tank half-full with water. Flush by operating the sprayer until the system is purged of the rinse water.
2. Fill tank with water while adding 1 kg of detergent for every 150 litres of water. Operate the pump to circulate the detergent solution through the sprayer system for 5-10 minutes and discharge a small amount of the solution through the boom and nozzles. Let the solution stand for several hours, preferably overnight.
3. Flush the detergent solution out of the spray tank through the boom.
4. Repeat step 1 and follow steps 2 and 3.

STORAGE

1. Store Banvel VM Herbicide in its original container only, away from other pesticides, fertilizer, food, or feed.
2. Keep the container closed to prevent spills and contamination.
3. Keep packages dry at all times.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2022-0975
2022-03-04

Container Label

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

HERBICIDE BANVEL^{MD} VM

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL

L'herbicide Banvel VM assure la suppression des broussailles à feuille caduque et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et les parcours libres non clôturés, et les zones non agricoles, tels les bords de routes, les servitudes de l'hydro, les droits de passage de pipeline et chemin de fer, aéroports, bases militaires, et les terres abandonnés et autres endroits similaires non agricoles, ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans le gazon établi

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, présent sous forme de sel diglycolamine 480 g e.a./L

N° D'ENREGISTREMENT : 29249

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1000 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga,

Ontario

L4W

1-877-371-2273

BANVEL est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter un chandail à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques. Pour les applications sur les terrains non agricoles et la pelouse, les applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

Les préposés à la pulvérisation par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange et au chargement pour la pulvérisation par voie aérienne doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. L'utilisation d'un aéronef à habitacle fermé est obligatoire. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Aucun signaleur humain n'est autorisé.

Pour les pâturages et les parcours libres non clôturés, NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement. Pour la pulvérisation sur les terres non agricoles, NE PAS entrer dans les zones traitées sans vêtements de protection jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximal de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Remplissage du conteneur de 1 000 L à vrac

Le contenant doit être rempli uniquement avec l'herbicide Banvel VM.

1. Refermer le contenant et le retourner à un site de vrac BASF autorisé.
2. Avant le remplissage, inspecter soigneusement le contenant pour déceler les dommages tels que fissures, perforations, renflements, bosses, abrasions et filets endommagés ou usés sur les dispositifs de fermeture.
3. Vérifier l'absence de coule après le remplissage et avant le transport.
4. Ne pas remplir ou transporter un contenant endommagé ou qui coule.
5. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
6. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli de nouveau, se référer à la section "élimination".

ENTREPOSAGE

1. Entreposer uniquement l'herbicide Banvel VM dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-0975
2022-03-04

Booklet

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	----------	-----------

HERBICIDE BANVEL^{MD} VM

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL

L'herbicide Banvel VM assure la suppression des broussailles à feuille caduque et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et les parcours libres non clôturés, et les zones non agricoles, tels les bords de routes, les servitudes de l'hydro, les droits de passage de pipeline et chemin de fer, aéroports, bases militaires, et les terres abandonnés et autres endroits similaires non agricoles, ainsi que les mauvaises herbes à feuilles larges dans le gazon établi

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, présent sous forme de sel diglycolamine 480 g e.a./L

N° D'ENREGISTREMENT : 29249

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POISON



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 1 L à 1000 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga,

Ontario

L4W

1-877-371-2273

BANVEL est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

À PROPOS DE L'HERBICIDE BANVEL VM

L'herbicide Banvel VM assure la suppression des broussailles à feuille caduque et de conifères et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et les prairies de graminées ainsi que dans les zones non agricoles tout aussi bien que les mauvaises herbes à feuilles larges dans le gazon établi.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. L'herbicide Banvel VM ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou plantes à conserver.
2. Appliquer l'herbicide Banvel VM lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
3. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après usage.
4. Ne pas traiter les endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide Banvel VM en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. À moins d'indications contraires, n'ajouter aucun additif tel que l'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou agents dispersants à l'herbicide Banvel VM appliqué sur les cultures.
6. Pour plus de renseignements sur l'alimentation des animaux et le pâturage, se référer aux restrictions pour la paissance retrouvées ci-après.
7. Si l'herbicide Banvel VM est mélangé en réservoir avec un autre produit, comme le 2,4-D, consulter l'étiquette de ce produit pour les mises en garde, restrictions, taux d'application et stades d'application, et les autres espèces de mauvaises herbes supprimées.
8. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Banvel VM est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la procédure suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide Banvel VM pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier le soya, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Traiter lorsque le vent souffle entre 3 et 15 km/h. Ne pas appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive des zones ciblées vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les superficies traitées et les plantes sensibles.
2. Faire des pulvérisations avec des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 25°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols sableux, sable limoneux et loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de pulvérisation de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) (selon le tableau de zones tampons).

Pour l'application au gazon à l'aide de pulvérisateurs agricoles tiré par un tracteur (par exemple pour les terrains de golf et gazonnières), NE PAS pulvériser avec des gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'ASAE (selon le tableau de zones tampons). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

Pulvérisation par voie aérienne

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure ou du rotor des ailes.

Dans le cas de l'application dans les emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction maximale de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Zones tampons

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, traitement localisé et pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs.

Dans le cas de l'application dans les emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière), réduction maximale de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Zones tampons destinées à un usage sur les terres non cultivées et le gazon selon les normes ASAE pour les pulvérisations grossières

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) nécessaires pour la protection de :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Pâturages et parcours libres non clôturés, terres non agricoles**		1	1	0	0	10
Pulvérisation aérienne	Terres non agricoles**	Voilure fixe	45	30	0	0	800
		Voilure tournante	30	20	0	0	525

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran (écran protecteur, rideau) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises lors du traitement des emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes ainsi que les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Les zones tampons à respecter sur le gazon (pour les classes de produits liquides commerciaux qui peuvent être appliqués, par exemple, sur les terrains de golf ou le gazon en plaques)

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) nécessaires pour la protection de :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Gazon en plaques (jusqu'à 135 g m.a./ha)	0	0	3

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran (écran protecteur, rideau) sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

PRAIRIES, PÂTURAGES ET ZONES NON AGRICOLES

ÉLIMINATION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES HERBACÉES

Appliquer l'herbicide Banvel VM ou les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM dans 110 à 220 L/ha d'eau, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes. Ne pas appliquer de l'herbicide Banvel VM ou de mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM si le pâturage est contre-ensemencé avec des légumineuses.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Mauvaises herbes herbacées éliminées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
armoïse absinthe * chardon des champs * euphorbe ésule * herbe de pauvreté * laiteron des champs * matricaire inodore *	L'herbicide Banvel VM seul au taux de 1,25 L/ha	aucun
chardon des champs laiteron des champs liseron des champs pâquerette vivace patience crépue* grande herbe à poux** petite herbe à poux ** sénéçon jacobée verge d'or	L'herbicide Banvel VM seul au taux de 2,1 L/ha	aucun
centaurée diffuse cerise de terre euphorbe à feuilles de serpolet herbe de pauvreté petite oseille salsifis majeur armoïse douce	L'herbicide Banvel VM seul au taux de 4,6 L/ha	aucun
herbe à puce	L'herbicide Banvel VM au taux de 1,65 L/ha +	2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active) dans 560 L/ha d'eau
carotte sauvage <i>plus</i> d'autres mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D amine	L'herbicide Banvel VM au taux de 2,1 L/ha +	2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active)
<i>Toutes les espèces ci-haut mentionnées, plus :</i> d'autres mauvaises herbes indiqués sur l'étiquette du 2,4-D amine	L'herbicide Banvel VM au taux de 2,1 L/ha +	1,83 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)

* répression de la partie aérienne seulement

** Utiliser l'herbicide Banvel VM au taux de 2,3 L/ha

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES

L'herbicide Banvel VM est efficace pour la suppression de plusieurs espèces d'arbustes à feuilles caduques et de conifères. Appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM au printemps ou au début de l'été sur les espèces à feuilles caduques et de conifères (après le déploiement complet des feuilles), soit par un traitement des tiges et des feuilles ou par une application terrestre généralisée. Cesser les applications au moins trois semaines avant le changement de couleur des feuilles à l'automne.

Les arbustes et arbres d'une hauteur de plus de 2 mètres devront être taillés. Par la suite, vous traiterez les repousses pendant leur croissance.

Ne pas appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM si les pâturages ou les terres en friche sont contre-ensemencées avec des légumineuses.

Mode d'emploi du traitement pour tiges et feuillage

Appliquer sur tout le feuillage et les tiges jusqu'au point de ruissellement. La quantité de solution de pulvérisation utilisée par hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses présentes. La suppression de peuplier baumier, ainsi que d'autres espèces, peut être améliorée en utilisant un mélange en cuve avec l'herbicide 2,4-D LV ester, en particulier lors de périodes de temps chaud et sec.

Broussailles nuisibles éliminées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
aulne cerisier peuplier faux-tremble rosier sauvage saules symphorine de l'Ouest	L'herbicide Banvel VM au taux de 2,1 L dans 1000 L d'eau +	4,0 L de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 3,3 L de 2,4-D L.V. (600 g/L matière active)
bouleau caryer chêne à gros fruits chêne rouge épinette érable circiné mélèze laricin orme peuplier baumier peuplier occidental pin sapin baumier thuya occidental tilleul d'Amérique	L'herbicide Banvel VM au taux de 4,0 L dans 1000 L d'eau +	8,0 L de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 6,6 L de 2,4-D L.V. (600 g/L matière active)
érable à sucre frêne blanc	L'herbicide Banvel VM au taux de 5,2 L dans 1000 L d'eau +	7,1 L de 2,4-D / 2,4-DP L.V. ester (350 g/L 2,4-D; 350 g/L 2,4-DP matière active)

Mode d'emploi d'un traitement terrestre généralisé

Appliquer les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage. Normalement, de 220 à 230 litres d'eau sont recommandés pour les bosquets de broussailles.

Broussailles nuisibles éliminées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
bouleau blanc (bouleau à papier) peuplier faux-tremble* saule	L'herbicide Banvel VM au taux de 4,2 L par hectare + OU L'herbicide Banvel VM au taux de 5,2 L par hectare +	8,0 L de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 6,6 L de 2,4-D L.V. (600 g/L matière active) 7,2 L/ha de 2,4-D (350 g/L matière active) OU 7,2 L/ha de 2,4-DP L.V. ester (350 g/L matière active)
rosier aciculaire	L'herbicide Banvel VM au taux de 3,65 L/ha +	4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)
symphorine du Nord-Ouest	L'herbicide Banvel VM au taux de 3,65 L/ha +	3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)

*Pour l'élimination du petit peuplier faux-tremble nuisible, une dose réduite de l'herbicide Banvel VM à un taux de 3,25 L/ha peut être mélangée en réservoir avec 4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de matière active) **OU** 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de matière active).

Mode d'emploi de l'application aérienne (zones non agricoles seulement)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'un aéronef à cabine fermée est obligatoire.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'application à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne

pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Aucun signaleur humain n'est autorisé.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. L'utilisation d'un aéronef à habitacle fermé est obligatoire.

Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Les préposés à la pulvérisation par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange et au chargement pour la pulvérisation par voie aérienne doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange/chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273) ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

1. Les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM peuvent être appliqués par voie aérienne en utilisant au moins 85 litres d'eau à l'hectare.
2. Traiter lorsque le vent souffle entre 3 et 15 km/h. Ne pas appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive des zones ciblées vers des cultures sensibles.
3. Ne pas utiliser une pression supérieure à 300 kPa.
4. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction d'arbres ou de plantes situés à proximité et que l'on désire conserver.

Broussailles nuisibles éliminées	Taux de l'herbicide Banvel VM	Mélange en réservoir
peuplier faux-tremble bouleau blanc (bouleau à papier)	L'herbicide Banvel VM au taux de 4,2 L par hectare +	8,0 L de 2,4-D amine (500 g/L matière active) OU 6,6 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L matière active)

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION EN BORD DE ROUTE

L'herbicide Banvel VM peut être utilisé en mélange en réservoir avec le glyphosate pour la suppression de la végétation annuelle sur des bandes de 1 à 2 mètres sur les accotements des routes. N'utilisez que des produits homologués pour le glyphosate utilisé sur des terres non agricoles. Les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM avec le glyphosate et 2,4-D amine offrent un spectre d'action plus large pour la suppression totale de la végétation en bord de route.

Se référer à l'étiquette du produit d'association pour plus de précautions, d'autres mauvaises herbes éliminées, des restrictions et modes d'emploi supplémentaires.

Taux

Appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide Banvel VM à un taux de 1,25 à 2,5 L/ha avec le glyphosate (amine)¹ à une dose de 0,75 à 1,0 L/ha. Pour un désherbage à large spectre, mélangez l'herbicide Banvel VM à une dose de 0,30 L/ha avec 1,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de matière active) et 0,75 à 1,0 L/ha le glyphosate (amine)¹.

¹ Utilisez seulement des produits homologués à base de glyphosate pour un emploi en bord de route. Ajustez la dose d'application du produit en fonction de la concentration de la matière active. Consulter l'étiquette du produit glyphosate pour le désherbage spécifique et de prendre des précautions supplémentaires et des instructions d'applications.

PELOUSES ÉTABLIES

L'herbicide Banvel VM est efficace pour éliminer les mauvaises herbes à feuilles larges sur les pelouses établies. Le mélange en réservoir l'herbicide Banvel VM avec 2,2 L/ha de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L) fournira un désherbage supplémentaire des mauvaises herbes à feuille large dont le pissenlit et le plantain. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour plus de précautions, d'autres mauvaises herbes éliminées, des restrictions et modes d'emploi supplémentaires.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Appliquer l'herbicide Banvel VM ou les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM à raison d'au moins 110 litres d'eau à l'hectare en application foliaire sur les mauvaises herbes en pleine croissance. De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite très tôt au printemps ou à l'automne, au moins deux semaines avant les premières gelées.

Mauvaises herbes supprimées	Taux de l'herbicide Banvel VM
trèfle renouée dressée céraiste vulgaire petite oseille	0,28 L/ha

Restrictions et Limitations

- Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en croissance active.
- NE PAS faire plus de deux traitements généralisés par saison. Cela ne comprend pas les traitements localisés.
- Si la gravité du problème d'envahissement par les mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager le traitement localisé seulement dans les secteurs peuplés par les mauvaises herbes.
- Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales.
- TOXIQUE pour les plantes terrestres à feuilles larges. Ce produit peut également endommager les plantes à feuilles larges à proximité du site de traitement. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, NE PAS diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser le nuage de pulvérisation dériver jusqu'à de telles cultures.
- NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.
- Ne pas appliquer l'herbicide Banvel VM ou les mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM dans la zone des racines des arbres et des arbustes.
- Afin d'éviter le ruissellement, NE PAS appliquer sur les voies d'accès, les trottoirs et autres surfaces dures.
- Ne pas appliquer sur les pelouses d'agrostide.
- Ne pas râteler, tondre ou arroser la pelouse dans les 24 heures suivant l'application.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

RESTRICTIONS POUR LA PAISSANCE

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Banvel VM est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Banvel VM et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Banvel VM ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise

herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir plus d'avantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter un chandail à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Pour les applications sur les terres non agricoles et les pelouses, les applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

Les préposés à la pulvérisation par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange et au chargement pour la pulvérisation par voie aérienne doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. L'utilisation d'un aéronef à habitacle fermé est obligatoire. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Aucun signaleur humain n'est autorisé.

Pour les pâturages et les parcours libres non clôturés, NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement. Pour la pulvérisation sur les terres non agricoles, NE PAS entrer dans les zones traitées sans vêtements de protection jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximal de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement).

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Remplissage du conteneur de 1 000 L à vrac

Le contenant doit être rempli uniquement avec l'herbicide Banvel VM.

1. Refermer le contenant et le retourner à un site de vrac BASF autorisé.
2. Avant le remplissage, inspecter soigneusement le contenant pour déceler les dommages tels que fissures, perforations, renflements, bosses, abrasions et filets endommagés ou usés sur les dispositifs de fermeture.
3. Vérifier l'absence de coule après le remplissage et avant le transport.
4. Ne pas remplir ou transporter un contenant endommagé ou qui coule.
5. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
6. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli de nouveau, se référer à la section "élimination".

Nettoyage du matériel de pulvérisation

L'herbicide Banvel VM seul ou avec 2,4-D

Suivre les directives inscrites ci-dessous pour procéder au nettoyage du matériel si vous avez utilisé l'herbicide Banvel VM seul ou un mélange en réservoir avec 2,4-D :

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit vidé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau, puis ajouter 1 L d'ammoniaque à usage domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de faire circuler la solution. Finalement, laisser s'échapper une petite quantité de la solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses.
3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

L'herbicide Banvel VM avec d'autres herbicides

Pour nettoyer l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer l'herbicide Banvel VM en mélange en réservoir avec des poudres mouillables (WP), concentrés émulsifiables (EC) ou d'autres types de préparations solubles dans l'eau, veuillez respecter les étapes suivantes : (Si vous utilisez des mélanges en réservoir de l'herbicide Banvel VM avec des préparations hydrosolubles, vous devrez ajouter du détergent à l'eau de rinçage) :

1. Arroser à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'appareil en remplissant d'eau la moitié du réservoir. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit vidé de l'eau de rinçage.

2. Remplir le réservoir d'eau, et ajouter en même temps 1 kg de détergent pour chaque 150 L d'eau. Actionner la pompe pendant 5 à 10 minutes afin de mélanger la solution de détergent à la solution du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, ou toute la nuit.
3. Vider le réservoir en laissant couler cette solution de détergent par la rampe.
4. Répéter l'étape 1 et suivre à nouveau les étapes 2 et 3.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer uniquement l'herbicide Banvel VM dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux.
2. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
3. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.